

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°33/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et dix-sept août à dix-heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

Absents excusés : Jean-Claude CHABAUD

Convocation en date du 11/08/2023

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 6

Objet : SUBVENTION ADMR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association ADMR.

L'association nous explique par courrier les difficultés rencontrées en 2022 du fait de l'augmentation des charges et salaires et du nombre important de kilomètres parcourus.

Sur la commune, l'ADMR a effectué 109 heures de prestations, pour 3 familles.
Elle espère obtenir une subvention minimale de 1€/heure effectuée.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 300 €.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le versement d'une subvention à l'association ADMR d'un montant de 300 €.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 18 août 2023.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

